

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL JEUNES

Accueil jeunes 14-17 ans Espace Nogaret Esplanade de l'Europe 48100 Marvejols  
Contact : 07 85 92 25 48

L'accueil jeunes est une structure municipale ouverte à tous les jeunes de 14 ans révolus à 17 ans.

C'est un lieu éducatif, d'animation, de rencontres, d'échanges, de découverte, de ressources, d'expression, de détente, de travail, ouvert à tous les adhérents dans la limite de leur âge sans aucune discrimination. Il favorise l'émergence et la réalisation de projets. Le fonctionnement de l'accueil jeunes est organisé avec et par les jeunes, dans le respect des règles établies.

Lors de leur présence à l'accueil Jeunes, ceux-ci sont sous la responsabilité d'un adulte diplômé (BAFA au minimum).

## Périodes et horaires de fonctionnement

En période scolaire: Mercredi, samedi de 14h00 à 18h30

Vendredi de 17h00 à 20h00.

En période de vacances: du mardi au samedi de 14h00 à 18h30.

Ces horaires peuvent subir des modifications en fonction des mesures gouvernementales, au gré des projets (sortie journée, repas, soirée...), des évolutions de fréquentation et sont caduques en l'absence de l'animateur (information sur le site et le Facebook, de la ville ainsi que sur le Facebook et Instagram de l'accueil jeunes). Des séjours de vacances, des mini-camps, des stages peuvent être organisés. En période de vacances scolaires, les jeunes seront consultés et prendront part à la conception de chacun avec l'aide de l'équipe pédagogique.

## Conditions d'admission

Les locaux, le matériel et les animations de l'accueil jeunes sont réservés aux adhérents pendant les périodes d'ouverture.

L'admission, en accès libre, est soumise à la réception du dossier d'inscription complet: Fiche de renseignements accompagnée de la photocopie du carnet de vaccination, de l'attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant l'enfant lors des activités extrascolaires, du règlement intérieur et du montant annuel de l'adhésion.

L'admission, aux activités spécifiques (sortie, repas, soirée...), est soumise à l'adhésion annuelle et à la réception d'une fiche d'inscription spécifique, accompagnée, le cas échéant, du montant de l'activité.

Le jeune ne doit pas être porteur d'une maladie contagieuse lors de son arrivée à la structure. Sa température est susceptible d'être prise pour lui autoriser l'accès. Les parents s'engagent à prévenir l'accueil si une maladie contagieuse survenait chez un membre du foyer.

## Tarifs

- Activité culturelle ou artistique à Marvejols nécessitant l'intervention d'un professionnel (ex : séance cinéma, stage sportif, etc.) : 3,00€ / jour.
- Sortie gratuite à l'extérieur de Marvejols (coût du transport supérieur à 100 km) : 20,00€.
- Sortie payante à l'extérieur de Marvejols (coût du transport inférieur à 100 km + activité) : 20,00€.
- Sortie payante à l'extérieur de Marvejols (coût du transport supérieur à 100 km + activité) : 30,00€.
- Sortie week-end 2 jours (sans transport ni intervenant extérieur) : 10,00€.
- Sortie week-end 2 jours (cout du transport seulement) : 20,00€.
- Sortie week-end 2 jours (cout du transport + activité) : 40,00€.

Ces tarifs, délibérés par le Conseil municipal le 29 janvier 2021, sont en vigueur jusqu'à nouvelle modification.

## Règles de vie

L'implication des jeunes dans la gestion des tâches matérielles quotidiennes est indispensable pour faciliter la vie de tout le groupe.

L'accueil jeunes est un lieu de loisirs, de rencontres qui fonctionne au travers de valeurs de citoyenneté, de solidarité, d'égalité. Un acte qui dépasse les limites a des conséquences sur tout le groupe.

Il y a des règles qui découlent de la loi:

- Interdiction de posséder, consommer, vendre et/ou de demeurer sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool dans l'enceinte de l'accueil.
- Interdiction de fumer, vapoter (cigarette électronique) dans l'enceinte de l'accueil.
- Interdiction de pratiquer une activité sans toutes les protections nécessaires (casque de vélo, gants en parcour dans les arbres...).
- Interdiction de voler.
- Interdiction d'agresser verbalement ou physiquement quiconque, jeune ou adulte.
- Respecter les principes de Laïcité et de neutralité.

Les autres règles sont développées autour du précepte «la liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres » :

- Se signaler lorsque l'on arrive et lorsque l'on part (bonjour, au revoir), s'inscrire sur le cahier.
- Adopter un comportement et une tenue, corrects et décents.
- S'exprimer de manière correcte, clairement et posément.
- S'engager, si l'on est inscrit à une activité encadrée, à y rester jusqu'à la fin.
- Respecter les règles d'hygiène et de savoir vivre.
- Utiliser à bon escient les locaux, le matériel.
- Avoir un volume sonore raisonnable (cris, musique...).
- Respecter les gestes barrière.
- Seuls les jeux vidéo de la structure sont utilisables.
- Tout objet ou matériel de valeur (bijoux, argent, téléphone portable...) apporté par le jeune est sous son entière responsabilité.

Dans le cas de problème de comportement du jeune, une démarche éducative sera initiée avec lui.

- 1<sup>er</sup> rappel, le jeune prendra un engagement oral.
- 2<sup>ème</sup> rappel, le jeune s'engagera par écrit.
- 3<sup>ème</sup> rappel, prise de contact avec la famille.

La sanction, réparation, sera de préférence initiée par le jeune. Réparer un méfait permet au jeune de prendre conscience de sa responsabilité.

Tout incident mettant en cause la sécurité, le respect des personnes ou, la répétition des avertissements, sera communiqué aux élus de la commune. Le degré de sanction sera décidé par le collectif, élus, directrice de la structure.

## LE JEUNE

En réglant ma cotisation je reconnais avoir eu connaissance de ce règlement, l'accepte et m'engage à le respecter.

Je soussigné(e) nom, prénom : ..... certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil Jeunes et m'engage à le respecter.

A : .....

Date : ..... / ..... / .....

Signature :

## LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, ..... père - mère - beau-père - belle-mère - tuteur (rayer les mentions inutiles), représentant légal du jeune sus-désigné certifie avoir pris connaissance et approuver le règlement intérieur de l'Accueil Jeunes.

A : .....

Date : ..... / ..... / .....

Signature :